Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_030-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_030-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- ZAC de la Roncinière - Renouvellement du protocole d'accord au profit de la société Les Maisons Vitréennes

L'adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la délibération n°34 du Conseil Municipal du 29 juin 2007 approuvant la création de la ZAC de la Roncinière ;
Vu la délibération n°28 du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de la Roncinière ;
Vu la délibération n°2022_075 du Conseil Municipal du 28 mars 2022 relative à l'approbation de prix de vente des terrains à bâtir de la tranche n°2 de la ZAC de la Roncinière ;
Vu la délibération n°2024_224 du conseil municipal en date du 18 novembre 2024 approuvant les principes du partenariat entre la Ville de Vitré et la société Les Maisons Vitréennes en vue de la réalisation d'un programme de trois pavillons au sein de la ZAC de la Roncinière ;
Vu le renouvellement du protocole d'accord ci-annexé ;
Vu l'avis de la commission logement et urbanisme en date du 19 janvier 2026 ;

Considérant le projet de construction conçu par la société Les Maisons Vitréenne sur les lots 2-9, 2-10 et 2-11 de la ZAC de la Roncinière et validé par l'architecte-conseil de la ZAC ;

Considérant les objectifs initiaux du partenariat qui prévoyaient :
- la composition et la maîtrise d'un ensemble architectural cohérent permettant de mieux agencer les pavillons entre-eux et d'offrir une meilleure perception depuis l'espace public ;
- l'optimisation économique du projet au bénéfice de l'acquéreur ;
- la construction de logements dans une démarche d'habitat durable (énergie, cycle de l'eau, empreinte carbone, etc) ;

Considérant l'accord de la Ville de Vitré pour ouvrir la commercialisation de la tranche 2bis de la ZAC de la Roncinière aux investisseurs, afin de faciliter la commercialisation de ces lots et de développer l'offre de maisons individuelles dans le parc locatif vitréen ;

Considérant le souhait formulé par la société Les Maisons Vitréennes de poursuivre la commercialisation de ces lots ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver le renouvellement, pour 6 mois, du protocole d'accord intervenu entre la Ville de Vitré et la société Les Maisons Vitréennes ;
- d'approuver les termes de ce nouveau protocole d'accord, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 30
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_030-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.